

Conseil Municipal du 7 décembre 2017

Compte rendu

PRESENTS : Michèle BEUZIT, Hervé ST JALM, Albert LOZAC'H, Jean Paul MORVAN, Annick POYET, Vanessa ROUSVOAL, Ghislaine PORCHER

ABSENT : Guillaume GERARD, Morgane LEGLAND, Jörg TWARZ, excusés
Aurélien LE GUILCHER

AMENAGEMENTS DU BOURG

La réunion qui s'est tenue le 23 novembre avec le cabinet d'architecture DCI a permis d'arrêter le projet communal d'aménagements des espaces publics.

Ce projet sera présenté en réunion publique à la salle An Amzer Vad le Jeudi 21 décembre à 20 heures 30.

Une demande de subvention au titre de la DETR va être adressée en Préfecture.

PROGRAMME VOIRIE 2017

Le conseil municipal, vu le rapport présenté, retient l'entreprise COLAS pour un montant de 16 196,50 € HT. Commencement du chantier début mars.

Les travaux consistent à effectuer un enrobé sur la voie qui dessert le quartier de Coz Feunteun et la pose d'un revêtement type Easycold sur la voie qui dessert Caout Bian.

MORLAIX COMMUNAUTE

Le fonds de concours attribué par Morlaix communauté a été prolongé pour 2017, le montant de l'aide pour financer les dépenses d'équipement est de 4 401 €.

La dotation de solidarité s'élève à 18 808 € pour 2017.

Les travaux menés par la CLET ont conduit à l'approbation du rapport du 16 novembre 2017 concernant le transfert des compétences « Zones d'Activités Economiques (ZAE) »

Les conseillers prennent connaissance des rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité du service (RPQS) concernant l'eau potable et l'assainissement collectif et du service d'assainissement non collectif réalisé par Morlaix Communauté qui a en charge ces services.

Le Conseil en prend acte.

Ces rapports sont consultables en Mairie.

SKOL LOUARN

Jusqu'à présent le reversement à la commune par le commerce de sa consommation de gaz faisait l'objet d'un relevé de compteur par mois suivi de l'établissement d'une facture.

Marc et Florence PLOUCHARD ont demandé que cette dépense soit mensualisée pour un montant fixé à 230 €.

Accord du conseil pour autoriser le paiement mensuel d'un montant de 230 € de la consommation de gaz du commerce Skol Louarn, à effet du 1^{er} janvier 2018 sur une durée de 10 mois, avec régularisation sur les 2 derniers mois s'il y a lieu.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à la visite de maintenance du clocher, l'entreprise BODET a fait parvenir un devis pour la réfection des assises moteurs de volée et cloches d'un montant de 1 422,00 euros HT.

La commission des bâtiments se réunira samedi prochain pour aller examiner les dégâts qui ont été signalé et visitera le logement communal.

Accord du conseil a autorisé le maire à signer l'avenant de la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (marchés publics, autorisations d'urbanisme, acte de gestion du personnel, budgets....)

Les Vœux de la Municipalité à la population auront lieu le Dimanche 14 janvier 2018 à 11 heures à la Salle An Amzer Vad.

Fin de séance